

### **Hausse de la valeur du point de 1,75 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

Dans une période de forte inflation, les partenaires sociaux du réseau des Chambres d'agriculture réunis ce jeudi 29 juin, ont décidé ensemble d'une hausse de la valeur du point de +1,75 %, à effet au 1er juillet 2023.

Cette hausse de la valeur du point entre dans le cadre d'une politique salariale plus large qui inclut les mécanismes statutaires d'évolution des rémunérations et primes ayant permis de compenser au moins en partie l'inflation.

Les Chambres d'agriculture, conscientes de la nécessité de conserver leurs talents et d'en recruter de nouveaux, ont souhaité ainsi envoyer un signal fort à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Il s'agit d'un effort conséquent dans un contexte de difficultés financières pour un grand nombre de Chambres d'agriculture, qui devra, en l'absence de la revalorisation de leurs moyens se traduire par la recherche d'économies supplémentaires.

C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture seront particulièrement attentives à bénéficier de l'augmentation de la taxe foncière en 2023, la dotation Chambres étant actuellement, contrairement à celle des collectivités, plafonnée.

Les Chambres d'agriculture vont donc se mobiliser en vue de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 à l'automne.

*« Nous sommes taxés en tant qu'agriculteurs. Les impôts fonciers vont augmenter de 7,3 % à minima. Il serait inacceptable que les Chambres d'agriculture, dont l'impôt est plafonné, soient les seules à ne pas en bénéficier et par voie de conséquence amenées à réduire les services aux agriculteurs. »*  
Sébastien Windsor, président de Chambres d'agriculture France.

#### **Contact Presse**

Chambres d'agriculture France  
Iris Roze – 09 86 02 26  
[iris.roze@apca.chambagri.fr](mailto:iris.roze@apca.chambagri.fr)

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

Rejoignez-nous sur :

